



## les ags ne veulent pas payé

Par **louloudu30**, le **26/09/2019** à **07:01**

bonjour, j'ai été licencié le 11/02/2019 pour inaptitude médicale, le patron a liquidé la société le 09/04/2019

le liquidateur me dit que les ags ne veulent pas payer les indemnités de licenciement au prétexte que

mon ex employeur se serait trompé dans le solde de tout compte quel recours a part les prudhommes qui

vont retarder le paiement de mes indemnités ?

le liquidateur ne doit-il pas recalculer les sommes dues par l'entreprise ?

J'espère une réponse car je trouve cette situation vraiment injuste je n'ai pas envisagé de partir pour des années de procès .